



RÈGLES DOULOUREUSES ET DIFFICULTÉS PERSONNELLES

L'Université de Lille met en place un dispositif d'absences autojustifiées pour tou·tes ses étudiant·es

À partir de la rentrée de septembre 2026, l'Université de Lille met en place un dispositif d'arrêt personnel pour raison impérieuse (APRI), inspiré de la demande croissante pour un congé menstruel. Ce choix marque une avancée sociale majeure : il vise à améliorer les conditions de vie étudiante, à briser le tabou des règles et à offrir une réponse concrète aux situations personnelles ou de santé qui freinent la réussite.

Un besoin réel de déstigmatisation des menstruations

Les règles douloureuses touchent près d'une personne menstruée sur deux, avec une intensité particulière chez les jeunes. Ces douleurs, appelées dysménorrhées, entraînent souvent des **difficultés de concentration, des absences répétées** et, dans certains cas, **une véritable désorganisation du parcours universitaire**. Faute de dispositif adapté, les concerné·es doivent actuellement justifier leurs absences par un certificat médical, générant une charge supplémentaire pour elles, un engorgement des consultations et une mobilisation inutile des services de santé. Ce cadre contraignant ne prend pas en compte la fréquence et la variabilité des symptômes, et contribue à **maintenir le tabou entourant les menstruations** dans le milieu académique.

L'Université de Lille, pleinement consciente du côté invalidant des règles pour certain·es, ouvre la possibilité à chaque étudiant·e de **bénéficier de 14 jours d'absence par an**, dans la limite de deux jours par mois et de deux jours consécutifs, **sans justificatif médical**. Les absences doivent simplement être autojustifiées dans un délai de 48 heures. Ce dispositif, **sans incidence sur les bourses du Crous**, évite de mobiliser inutilement le système médical et repose sur la confiance et la responsabilité des étudiant·es.

Un dispositif inclusif et innovant

Si ce congé ne remplace pas une prise en charge médicale, il permettra aux personnes concernées,

quel que soit leur genre, à **se sentir bien dans leur corps sans nuire à leur apprentissage**.

Au-delà du congé menstruel, ces absences autojustifiées pourront **répondre à d'autres situations** : migraines chroniques, démarches administratives sensibles, deuil, violences ou urgences personnelles. En inscrivant cette mesure dans une **démarche d'inclusion et d'égalité**, l'Université de Lille confirme son rôle moteur dans **l'innovation sociale et le bien-être étudiant**.

En sollicitant le dispositif, les étudiant·es seront **systématiquement informé·es des différentes aides à leur disposition** : médicales, sociales, matérielles, juridiques... L'autonomie permise par ce progrès ne signifiant pas que les concerné·es seront laissé·es seul·es face à des difficultés.

Le dispositif APRI sera effectif dès la rentrée de septembre 2026.



Nous lançons ce dispositif inclusif et novateur pour accompagner nos étudiants dans leur réussite et leur épanouissement. Chaque parcours étudiant est unique, chaque étudiant·e peut rencontrer des situations de vie fragilisant son parcours universitaire. L'ambition de l'Arrêt Personnel pour Raison Impérieuse est claire : permettre à chacune et chacun de poursuivre ses études dans les meilleures conditions possibles, sans avoir à choisir entre sa santé, son bien-être et sa réussite. Il repose sur la confiance, l'autonomie et le sens des responsabilités des étudiant·es.

A travers ce dispositif, construit avec les étudiant·es élu·es, nous affirmons notre engagement en faveur d'un environnement universitaire plus humain, plus respectueux et plus attentif aux réalités étudiantes.

Julie Cousin,
Vice-présidente Vie Universitaire et de Campus
Université de Lille

Contact presse

Inès Mortimer

Chargée de relations presse

Université de Lille

06 34 60 15 57

relationspresse@univ-lille.fr